

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2009**

Délibération
n° 2009.12.240

**Mise à disposition
des services
communautaires et
municipaux :
approbation du
protocole de
mutualisation et
composition du
comité de suivi**

LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 décembre 2009**

Secrétaire de séance : Maurice FOUGERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Eric DANCHE, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Sébastien GOURET, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Yves BRION à Françoise COUTANT, Simon DEFORGE à Joël LACHAUD, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) représenté(s) :

André BONICHON par Eric DANCHE, Gérard DESAPHY par Véronique MAUSSET, Rachid RAHMANI par Djillali MERIOUA

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Nadine GUILLET

RESSOURCES HUMAINES	Rapporteur : Monsieur LOUIS
---------------------	------------------------------------

MISE A DISPOSITION DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET MUNICIPAUX : APPROBATION DU PROTOCOLE DE MUTUALISATION ET COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI

Depuis octobre 2008, plusieurs directions de services communautaires et municipaux ont fait l'objet de mises à disposition partielles en vue de préparer des mises à disposition complètes de services.

Le conseil communautaire du 15 octobre 2009 a ainsi approuvé la mise à disposition des services communautaires et municipaux de la communication et de la commande publique.

Cette volonté de mutualisation de services entre la ville d'Angoulême et la communauté d'agglomération du Grand Angoulême répond à trois objectifs :

- améliorer les conditions de travail du personnel, de rémunération, de locaux, de matériel, etc... ;
- créer de véritables pôles de compétences, gage de qualité ;
- investir les gains budgétaires réalisés dans l'amélioration et le développement du service public.

Le rapprochement des deux collectivités a cependant mis en évidence une nécessaire harmonisation des pratiques et règles internes en terme de gestion individuelle et de gestion collective du personnel dans les deux entités, tant pour les services mutualisés que non mutualisés.

En concertation avec les organisations syndicales des deux structures, un protocole de mutualisation a été élaboré.

Il aborde les thèmes d'harmonisation suivants :

- gestion individuelle des personnels : évaluation/notation, critères d'avancement d'échelon, de grade et ratios, temps de travail, congés et autorisations d'absence, régime indemnitaire,
- instances paritaires : comité technique paritaire, commission administrative paritaire et comité d'hygiène et de sécurité,
- exercice du droit syndical.

Il prévoit la création de groupes de travail spécifiques pour aboutir à une harmonisation de fonctionnement des deux collectivités.

Un comité de suivi du protocole sera mis en place. Il sera composé de :

- M. le Maire d'Angoulême, Président du Grand Angoulême
- M. le vice-président du Grand Angoulême en charge des ressources humaines
- Mme l'adjointe au maire en charge du service public et du personnel communal
- M. le directeur général des services communautaires
- Mme la directrice générale adjointe du pôle Ressources de la ville d'Angoulême
- Mme la directrice des ressources humaines, ou son représentant
- Les membres du comité technique paritaire du Grand Angoulême
- Les membres du comité technique paritaire de la ville d'Angoulême
- Un représentant du bureau de chacune des organisations syndicales de la ville d'Angoulême et du Grand Angoulême
- Le chargé de mission « organisation et méthode » de la ville d'Angoulême
- Si besoin, des experts (notamment la médecine du travail).

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 14 octobre 2009,

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines – systèmes d'information du 4 novembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER le protocole de mutualisation et la composition du comité de suivi.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 décembre 2009	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2009